

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	27

Séance du 6 février 2025

N°25-02-01

Date de la convocation :
31 janvier 2025**L'an deux mil vingt-cinq
et le 6 février**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Espace Culturel Le Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents :

M. Frédéric GIRODET, Maire – Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES et Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Adjointes – M. Denis SALANON, Conseiller Municipal Délégué – Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Benjamin FOULTIER, Mme Maguy FOULTIER, M. Jean FOURNEL, M. Patrice FRANÇON, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Emilie MASSARDIER, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Véronique MAURIN et M. Christophe PIOT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

M. André MOLLE qui a donné pouvoir à M. Joseph BUGNAZET
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. Frédéric GIRODET.
Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M. Alain MONDON.
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique COLOMB
Mme Anne VINSON qui a donné pouvoir à Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN.
Mme PAMELA MARODON a donné pouvoir à M. Jean-Paul MASSARDIER
(jusqu'à son arrivée)

Absents excusés sans pouvoir

Mme Emilie MASSARDIER a été nommée secrétaire de séance

Objet: Autorisation de l'organe délibérant d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

M. Le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses réelles d'investissement (Budget Primitif 2024 + DM) du budget 2024 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 2 034 991.00 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondant à l'exercice 2024 est de 508 747.75 € (25.00 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2024).

AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_01-DE
Reçu le 12/02/2025

Il précise que les crédits ouverts seront repris au budget primitif 2025 du budget principal lors de son adoption, à hauteur des dépenses effectuées.

M. Le Maire invite donc le Conseil Municipal à l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants prévus pour chacun des chapitres, à savoir :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

.Chapitre	Crédits votés au BP 2024	RAR inscrits au BP 2024	Crédits ouverts	Montant Total à prendre en compte
			au titre de décisions modificatives votées en 2024	
D 10	0	0	2 683.00 €	2 683.00 €
D 20	1 000.00 €	14 000,00 €		1 000.00 €
D 204	0.00 €	132 000.00 €		0.00 €
D 21	653 000.00 €	43 300.00 €	-8 092.00 €	644 908.00 €
D 23	1 303 000.00 €	263 000.00 €		1 303 000.00 €
D 27	40 100.00 €	0.00 €	43 300.00 €	83 400.00 €
TOTAL				2 034 991.00 €

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 2 034 991 * 25 % = 508 747.75. €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, M. Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 508 747.75 € répartis comme suit :

Chapitre/article	N° opération	Libellé	Montant
2031			5 000.00 €
275	244	Aménagement Sambalou	20 000.00 €
		TOTAL	25 000.00 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits
A Saint Just Malmont, le 6 février 2025

Le Maire,
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance
Mme Emilie MASSARDIER



AR Prefecture

043-214302051-20250206-25_02_01-DE
Reçu le 12/02/2025